



N° 2021/11
du 18 mars 2021

DELIBERATION

relative au BUDGET de l'exercice 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69/05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- VU la délibération modifiée n°98/58 du 5 août 1998 portant fixation de la durée d'amortissement des biens renouvelables dans le cadre de l'expérimentation de l'instruction M 14,
- VU la délibération n°2007/84 du 1^{er} décembre 2007 relative aux modalités de gestion des autorisations de programme,
- VU la délibération n°2010/13 du 25 mars 2010 relative à l'amortissement des subventions d'équipement versées,
- VU la délibération n°2017/07 du 09 mars 2017 fixant le montant des centimes additionnels,
- VU la délibération n°2020/150 du 29 décembre 2020 autorisant le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement au titre de l'exercice budgétaire 2021 dans la limite prévue par l'article L. 263-8 du code des juridictions financières,

- VU la délibération n°2021/02 du 02 mars 2021 prenant acte du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021,
- VU la délibération n°2021/07 du 18 mars 2021 approuvant le compte administratif de l'exercice 2020,
- VU la délibération n°2021/05 du 18 mars 2021 portant affectation du résultat de l'exercice 2020,
- VU le projet de BUDGET 2021 présenté par le maire et le rapport afférent,
- VU l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et des services publics consultée dans sa séance du 10 mars 2021,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : BALANCE GENERALE

Le budget de l'exercice 2021 est adopté à la somme de quatre milliards cinq cent soixante-quinze millions cent soixante-dix mille sept cent trente-cinq francs (4 575 170 735 XPF), en recettes et en dépenses, mouvementées ainsi qu'il suit, conformément aux documents budgétaires joints.

- en **SECTION DE FONCTIONNEMENT** trois milliards cent trois millions huit cent trois mille deux cent soixante-neuf francs XPF (3 103 803 269 XPF).
- en **SECTION D'INVESTISSEMENT** un milliard quatre cent soixante et onze millions trois cent soixante-sept mille quatre cent soixante-six francs XPF (1 471 367 466 XPF).

ARTICLE 2 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le virement vers la section d'investissement (compte 023) est arrêté à la somme de cinq cent quatre-vingt-neuf millions deux cent sept mille huit cent dix-neuf francs (589 207 819 XPF).

ARTICLE 3 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- Recettes- Chapitres

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		VOTE
70	Produits des services	180 315 000
73	Impôts et taxes	626 200 000
74	Dotations / Subventions	1 825 133 189
75	Autres produits	7 209 806
77	Produits exceptionnels	0
78	Reprise sur provisions	0
Recettes réelles de fonctionnement		2 638 857 995
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (777)	1 599 600
Recettes d'ordre		1 599 600
002	Résultat reporté	463 345 674
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 103 803 269

B- Dépenses- Chapitres

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		VOTE
011	Charges à caractère général	856 091 583
012	Salaires	1 203 794 589
014	Atténuations de produits	18 800 000
65	Autres charges de gestion courante	124 904 720
65733	<i>Subventions de fonctionnement aux provinces</i>	<i>11 452 000</i>
65737	<i>Subventions de fonctionnement aux autres org. publics locaux</i>	<i>4 425 000</i>
6574	<i>Subv. de fonc. aux associations et autres pers de droit privé</i>	<i>44 145 252</i>
66	Charges financières	56 200 000
67	Dépenses exceptionnelles	45 205 000
68	Provisions semi-budgétaires	10 000 000
Dépenses réelles de fonctionnement		2 375 018 144
68	Dotations amortissement et provisions	139 577 306
Dépenses d'ordre		139 577 306
023	Virement à la section d'investissement	589 207 819
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 103 803 269

ARTICLE 4 : SECTION D'INVESTISSEMENT

A- Recettes- Chapitres

RECETTES D'INVESTISSEMENT		VOTE	RAR	TOTAL
024	Cessions d'immobilisation	0		0
13	Subventions	350 092 390	144 263 950	494 356 340
16	Emprunt	0	65 500 000	65 500 000
45	opération pour compte de tiers	8 000 000		8 000 000
Recettes réelles d'investissement		358 092 390	209 763 950	567 856 340
040	Amortissement subvention d'équipement	15 088 310		15 088 310
040	Amortissements	124 488 996		124 488 996
041	Opérations patrimoniales	24 617 337		24 617 337
Recettes d'ordre		164 194 643	0	164 194 643
Total des recettes hors virement 021		522 287 033	209 763 950	732 050 983
021	Virement de la section de fonctionnement	589 207 819		589 207 819
1068	Affectation	150 108 664		150 108 664
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 261 603 516	209 763 950	1 471 367 466

B- Dépenses - Chapitres

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		VOTE	RAR	TOTAL
16	Emprunt	265 000 000		265 000 000
20	Immobilisations corporelles	36 211 960	19 752 590	55 964 550
204	Subventions d'équipement versées	17 033 000	3 627 142	20 660 142
21	Immobilisations corporelles	71 688 632	7 532 619	79 221 251
23	Travaux / Contrat d'agglomération	553 956 063	52 545 506	606 501 569
23	Travaux hors contrat	131 051 848	0	131 051 848
27	275 - Dépôts et cautionnements versés	500 000		500 000
45	opération pour compte de tiers	9 836 412	5 412 848	15 249 260
020	Dépenses imprévues	0		0
Dépenses réelles d'investissement		1 085 277 915	88 870 705	1 174 148 620
13	Subv d'équipement à transférer au compte de résultat	1 599 600		1 599 600
041	Opérations patrimoniales	24 617 337		24 617 337
Dépenses d'ordre		26 216 937	0	26 216 937
001	Report 2018	271 001 909		271 001 909
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 382 496 761	88 870 705	1 471 367 466

Le programme des travaux et le plan de financement des opérations du présent budget primitif sont arrêtés ainsi qu'il suit :

1- OPERATIONS DU CONTRAT D'AGGLOMERATION EN AP-CP

Opérations du CA 2017-2021				
AP / OP	Libellé de l'opération	Inscriptions BP	Financement	Solde part°
AP 06/18 - Op. 1740	Marché municipal	4 533 594	PROVINCE	0
			ETAT	0
			COMMUNE	4 533 594
AP 05/18 - Op. 1940 + Chap 20	Route ZIZA-RT1	551 624	PROVINCE	0
			ETAT	0
			COMMUNE	551 624
AP 05/18 - Op. 1950	Assainissement du Mont-Mou	3 784 718	PROVINCE	0
			ETAT	0
			COMMUNE	3 784 718
AP 07/18 - Op. 1930	Aménagements dédiés aux familles (Plaine des sports)	330 000	PROVINCE	0
			ETAT	0
			COMMUNE	330 000
AP 07/18 - Op. 1980	Conflits d'usage - Vestiaire de rugby	63 604 127	PROVINCE	3 050 000
			ETAT	24 790 000
			COMMUNE	35 764 127
AP 07/18 - Op. 1980	Conflits d'usage - Terrain de football	24 152 000	PROVINCE	1 150 000
			ETAT	9 250 000
			COMMUNE	13 752 000
AP 01/19 - Op. 2070	Construction de la 11ème école	457 000 000	PROVINCE	67 340 000
			ETAT	198 172 000
			COMMUNE	191 488 000
OPERATION CA GESTION AP/CP		553 956 063	TOTAL	553 956 063

2- OPERATIONS HORS CONTRAT D'AGGLOMERATION EN AP-CP

AP / OP	Libellé de l'opération	Inscriptions BP
AP 03/18 - Op. 2104	Ecoles communales - Travaux et acquisitions	5 739 367
AP 03/19 - Op. 1923	Arène du Sud - Classement du bâtiment	3 521 919
AP 02/19 - Op. 1970	Travaux routiers VU 186 - FIPE 2018	70 777 378
AP 07/19 - Op. 2050	Police municipale	3 634 164
AP 07/18 - Op. 2080	Street work out - ANS	13 030 649
AP 03/20- Op. 2095	Centre de Première intervention (CPI)	9 000 000
AP 02/20- Op. 2130	Route d'Onghoué	1 007 000
OPERATIONS HORS CA GESTION AP/CP		106 710 477

3- OPERATIONS ANNUELLES HORS AP/CP

Opérations	Objet	Vote	Détails
1319	Extension du cimetière	3 642 600	Déplacement de clôture Etude aménagement extension
2103	Installations sportives	4 500 000	Réfection salle d'arts martiaux Aménagement salle OMS
2104	Travaux bâtiments	10 613 602	Travaux dans les écoles Travaux divers dans les bâtiments communaux
2105	Travaux routiers	1 000 000	Remplacements de coussins berlinois
2117	Réseaux divers	2 885 169	Travaux d'éclairage public
2121	Arène du sud	1 700 000	Climatisation Arène du Sud
	TOTAL	24 341 371	

4- OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

OP	Libellé de l'opération	Inscriptions BP	Financement	Part
458110	Opération pour compte de tiers	8 000 000	NOUVELLE-CALEDONIE	8 000 000
458110	Opération pour compte de tiers	1 836 412	VERON TRANSACTIONS	1 836 412
	TOTAL	9 836 412	TOTAL	9 836 412

5- OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES ET OPERATIONS FINANCIERES

OPERATIONS Hors Contrat et hors AP/CP - OFI-ONI- 024		
16	1641-Emprunt et dettes assimilées	265 000 000
020	Dépenses imprévues	0
27	275-Dépôts et cautionnement	500 000
OFI	total	265 500 000
20	202 - Frais liés à la réalisation des doc. d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	22 000 000
	2031 - Frais d'études	13 600 000
	2051 - Concessions, droits similaires, brevets, licences...	611 960
	Immobilisations incorporelles	36 211 960
204	204151- SMTU	10 340 000
	204151- SIGN	5 093 000
	204181- GIE SERAIL	1 600 000
	Subventions d'équipement	17 033 000
21	2111 - Terrains nus	45 260 747
	21561 - Matériel roulant d'incendie et de défense civile	16 481 334
	21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 073 229
	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	204 350
	2184 - Mobilier	6 027 092
	2188- Autres immobilisations corporelles	2 641 880
	Immobilisations corporelles	71 688 632
ONI	total	124 933 592
	Total OFI-ONI - 024	390 433 592

ARTICLE 5 : AUTORISATION

Le maire est autorisé à verser les subventions identifiées dans l'annexe C3.1 de la maquette du présent budget, ainsi qu'à signer toutes conventions relatives aux modalités de versement des dites subventions.

ARTICLE 6 : AUTORISATION

Le maire est autorisé à prendre en charge les frais de fourrière des véhicules dont la liste est annexée à la présente délibération pour la somme totale de 1 404 000 F CFP.

ARTICLE 7 : HABILITATION A SIGNER DES CONVENTIONS

Le maire est habilité à l'effet de signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes conventions avec la SEUR, ENERCAL et toutes autres collectivités publiques et personnes physiques ou morales publiques ou privées portant recettes de fonctionnement.

ARTICLE 8 : HABILITATION

Le maire est autorisé à signer, en tant que de besoin, les conventions et toutes les pièces relatives à la participation financière de l'Etat, de la Nouvelle-Calédonie, de la province Sud, de leurs établissements publics et d'organismes publics ou privés, à la réalisation des opérations d'équipement énumérées à l'article 4 ci-dessus.

ARTICLE 9 : VOTE

Pour la section de fonctionnement, les autorisations de la présente délibération budgétaire ont été votées au niveau des chapitres, la répartition par article ne présentant qu'un caractère indicatif.

Toutefois, par exception, sont réputés spécifiés au niveau de l'article, les crédits ouverts au compte 657 : « *subventions* ».

Pour la section d'investissement, le présent budget a été voté au niveau du chapitre avec les opérations détaillées à l'article 4 ci-dessus.

ARTICLE 10 : RECOURS

Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 11 : EXECUTION

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la commissaire déléguée de la République pour la province Sud, au trésorier de la province Sud et affichée à la porte de la mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL



LA PRESIDENTE DE SEANCE

Marilynne D'ARCANGELO

AMPLIATIONS :

- Registre.....1
- SAS.....1
- S.G.....1
- SGA.....2
- Tout service.....1
- Trésorerie de la province Sud.....1
- Service des finances.....1
- Archives.....1
- Affichage.....2

CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU
de la transmission effectuée le 19 MAR 2021
de la notification effectuée le 19 MAR 2021
de la publication effectuée le 19 MAR 2021
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général

Philippe MOUTON

POUR AMPLIATION
Païta, le 19 MAR 2021